

**PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BPP**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMPLEMENTAIRE**

**Enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement
et de gestion des eaux des 6 Vallées**

Syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec

Il sera procédé **du lundi 14 juin 2021 à 9 heures au mardi 13 juillet 2021 à 17 heures**, soit pour une durée de trente jours à une enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des 6 Vallées, présentée par les Syndicats des bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec.

Afin de permettre au public de participer effectivement au processus de décision, une réunion publique est organisée le **lundi 21 juin de 18h30 à 20h00** dans la salle Maltavilla de Motteville.

En raison du contexte sanitaire, toute participation à cette réunion est soumise à inscription préalable.

L'inscription à cette réunion se fait par téléphone au 02 32 94 00 74, ou par mail à l'adresse sage6vallees@smbvas.fr **au plus tard le 18 juin à 16h00**.

Monsieur Jean-Luc Lainé, chef département hygiène/sécurité environnement, retraité, président de la commission d'enquête, Madame Martine Hédou, cadre dans l'industrie pharmaceutique, retraitée et Monsieur Joël Laboulais, militaire de carrière, retraité, membres de la commission d'enquête ainsi que le représentant du Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec participent à cette réunion.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique est publié dans deux journaux régionaux ou locaux et affiché dans les mairies de Allouville Bellefosse, Alvimare, Anceauville, Ancretieville saint Victor, Anquetierville, Auberville la Campagne, Auzebosc, Auzouville l'Esneval, Barentin, Blacqueville, le Bocasse, Bois Himont, Bouville, Butot, Carville la Folletière, Cideville, Clères, Criquetot sur Ouille, Croixmare, Duclair, EcallesAlix, Ectot-l'Auber, Ectot les Baons, Emanville, Epinay sur Duclair, Eslettes, Flamanville, Fresquiennes, Goupillières, Grandcamp, Grémonville, Hugleville en Caux, Limésy, Lintot, Louvetot, Malaunay, Maulevrier-Sainte-Gertrude, Mesnil-Panneville, Montville, Motteville, Pavilly, Pissy-Pôville, Rives en Seine, Roumare, Saint-Arnoult, Saint-Aubin-de-Crétot, Sainte-Austreberthe, Saint-Clair-sur-les-Monts, Saint-Gilles-de-Crétot, Saint-Jean-du-Cardonnay, Sainte-Marguerite-sur-Duclair, Sainte-Marie-des-Champs, Saint-Martin-aux-Arbres, Saint Martin de l'If, Saint-Nicolas-de-la-Haie, Saint-Ouen-du-Breuil, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Varengenville, Saussay, Sierville, Touffreville-la-Corbeline, Le Trait, Trouville, Valliquerville, Villers-Ecalles et Yvetot, incluses pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE .

Cet avis est en outre mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès Mme Eléna Marquès – sage6vallees@smbvas.fr - 02 32 94 00 74

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.